

# Réforme facture électronique

# ITESOFT obtient l'immatriculation provisoire au statut de Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) par la DGFiP

Rueil-Malmaison, le 05 septembre 2024 | ITESOFT, leader en digitalisation des processus métier, a été retenu par l'Etat pour son immatriculation provisoire au statut de Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP). ITESOFT a reçu le numéro d'immatriculation 0029. Il s'agit d'une première étape. La DGFiP poursuit les instructions des dossiers des opérateurs candidats.

Parmi la soixantaine d'opérateurs candidats, ITESOFT a reçu l'aval des services de l'Etat dans son immatriculation provisoire au statut de Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP). Prochaine étape dans la course à la PDP: l'interconnexion avec la Plateforme de Portail Public (PPF) dès que celle-ci sera disponible. A date, 71 entreprises sont candidates à l'immatriculation PDP. Les autres dossiers sont toujours à l'étude par le service d'immatriculation de la DGFiP (SIM).

## Accompagner, expliquer, orienter les organisations dans leurs futurs choix de plateforme

« L'immatriculation provisoire obtenue auprès des services de l'Etat vient saluer les efforts de nos équipes, la qualité de notre dossier, in fine notre savoir-faire en dématérialisation de factures et ceci depuis 40 ans. La technologie et la robustesse des plateformes sont clés en termes de sécurité et de confiance numérique. L'accompagnement est tout aussi important sur un projet de démat' aussi conséquent que la facturation électronique dans la transition digitale des organisations en 2026 : décrypter les spécifications externes de la réforme, expliquer les cas d'usage de facturation, analyser les flux pour déterminer la bonne architecture cible. », explique Magali Pelletier responsable solutions auprès des directions financières.

Pour rappel, ITESOFT fait partie des rares éditeurs à proposer une <u>solution hybride</u> (OD et PDP) afin d'accompagner toutes les organisations dans la réussite de ce projet fiscal incontournable qui va toucher plus de 4 millions d'entreprises.



### Garder la dynamique et le cap digitalisation pour les organisations

Si le cap de la digitalisation des processus financiers est désormais bien engagé par les entreprises, beaucoup d'acteurs sous-estiment les gains de la facture électronique. Et ils sont pourtant nombreux : centralisation de la data, automatisation des processus métier, performance opérationnelle, meilleur suivi et pilotage... La mise en œuvre de la réforme facturation électronique doit permettre à terme d'automatiser les traitements, d'accélérer les paiements, d'alimenter en temps réel les données fiscales à l'administration pour mieux gérer son activité et sa trésorerie.

Magali Pelletier souligne: « Si le report de la réforme\* l'été dernier a donné plus de souplesse aux organisations, encore faut-il qu'elles ne remettent pas à demain tout le travail d'analyse de leurs flux afin de continuer les efforts, choisir la bonne plateforme, la bonne solution pour les accompagner dans ce projet de longue haleine. Un bon accompagnement ne se fera jamais à la dernière minute! ».

## **➡** ITESOFT est un acteur de confiance pour l'écosystème facturation électronique :

membre du Forum National de la Facture Electronique et des Marchés Publics Electroniques (FNFE-mpe);

- participation active aux échanges avec la communauté des relais interentreprise de la DGFiP;
- certification ISO 27001 en sécurité de l'information pour l'ensemble de ses services SaaS ;
- certification Cybervadis en décrochant la meilleure notation « Mature » en cybersécurité (942/1000) ;
- excellence mesurée chez nos 650 clients : taux d'automatisation garanti des processus métier (+92%).

#### Le saviez-vous : le recours à une PDP est-il obligatoire ?

Les PDP sont des plateformes immatriculées par l'Etat, en charge de la réception et la transmission de factures, tous formats confondus. Il n'y a pas d'obligation de recourir à ce type de plateforme. Les entreprises sont libres de choisir la plateforme et la solution de démat' factures en fonction de leurs besoins et de leurs flux. Par ailleurs, elles pourront se connecter elles-mêmes au Portail Public de Facturation (PPF) ou se faire aider par un Opérateur de Dématérialisation (OD). Les entreprises pourront aussi mixer les différentes approches PDP/OD/PPF, par exemple en fonction du format des factures et selon qu'il s'agisse d'émission ou de réception.

# >>Pour en savoir, lire l'article blog sur le calendrier d'immatriculation et la liste des PDP.

\* Source economie.gouv.fr : l'<u>article 91</u> de la loi de finances pour 2024 fixe un <u>nouveau calendrier</u> du passage à la facturation électronique des entreprises.







1er septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire. 1er septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises.

 ← Suivre l'actualité @ITESOFT

■ Votre contact presse <u>christophe.baudouin@itesoft.com</u>

#### À PROPOS D'ITESOFT – www.itesoft.com

ITESOFT est le leader français des logiciels de digitalisation et d'automatisation des processus d'entreprise.

Depuis 40 ans, la société s'appuie sur la maitrise totale de ses technologies grâce à un laboratoire R&D et un support client 100% français. Chaque année, 28% du chiffre d'affaires est investi en recherche et innovation. Les solutions SaaS traitent plus d'un milliard de documents par an en combinant 3 éléments essentiels à la performance des organisations : le traitement intelligent de documents, l'automatisation de processus et la détection de risques. Elles sont conçues pour rendre les processus métier plus efficaces, plus rapides et plus sécurisés.

Plus de 650 clients optimisent leurs processus grâce aux solutions ITESOFT qui garantissent un niveau de sécurité maximum (certification ISO 27001:2022 et Cybervadis Gold 2024).

ITESOFT: Digital Automation. Smarter. Faster. Safer.

